

N° 96

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1986, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 40

MONNAIES ET MÉDAILLES

Rapporteur spécial : M. Michel DREYFUS-SCHMIDT.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean François-Poncet, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) : 2951 et annexes, 2987 (annexe n° 48), et in-8° 895.

Sénat : 95 (1985-1986)

Loi de Finances - Monnaies et Médailles.

SOMMAIRE

	Pages
<i>I. Principales observations de la Commission</i>	5
<i>II. Examen en Commission</i>	9

CHAPITRE PREMIER

UN PROGRAMME DE FRAPPE AMBITIEUX	11
<i>I. La progression du nombre de pièces frappées</i>	11
<i>II. Les nouvelles pièces</i>	13

CHAPITRE II

L'AUGMENTATION DU PRODUIT DES AUTRES FABRICATIONS	15
<i>I. La fabrication de monnaies étrangères</i>	15
<i>II. La vente des médailles et des monnaies de collection</i>	16
<i>A. Les médailles</i>	16
<i>B. Les innovations intéressant le secteur des monnaies de collection</i>	17

CHAPITRE III

LA CONSOLIDATION D'UN EQUILIBRE D'EXPLOITATION DE LONGUE DUREE	21
<i>I. La condition essentielle de l'équilibre : le prix de cession des pièces au Trésor</i>	21
<i>II. Un effort de productivité qui améliorera les résultats d'exploitation</i>	22

CHAPITRE IV

LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MEDAILLES.....	25
<i>I. Plus de rigueur dans la gestion</i>	25
<i>II. Des produits mieux diffusés</i>	26
<i>III. Les investissements programmés</i>	26
CONCLUSION	27

I. PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

A. PRÉSENTATION DES CRÉDITS

Comme en 1984 et en 1985, le budget de 1986 s'équilibre sans recours à une subvention de l'Etat.

Le volume des dépenses et des recettes est en progression de 132 millions de francs, soit 23,45 % par rapport à 1985. Mais il faut remarquer qu'en 1985 le budget avait marqué une décreue de 16 % du fait de la diminution du programme de frappe. Comparé aux résultats d'exploitation de 1984, la progression est de 4 %.

(en millions de francs)

Grandes catégories de recettes	1984		1985		1986	
	Résultats hors taxes	Parts en % dans le total des recettes	Budget voté	Part en % dans le total des recettes	Projet de budget	Part en % dans le tot. des recettes
Produit de la vente des monnaies françaises	524.105.003	78,37	402.010.820	71,32	512.031.434	73,58
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	50.124.280	7,50	40.000.000	7,10	42.000.000	6,03
Produit de la vente des médailles, marchandises et des prestations de services	68.606.509	10,26	85.100.000	15,10	96.220.000	13,83
Produit de la vente des monnaies de collection	22.306.654	3,33	33.000.000	6,93	41.313.000	5,94
Fabrication annexe	2.390.015	0,26	2.500.000	0,44	3.500.000	0,50
Divers	1.193.865	0,18	1.071.867	0,19	825.000	0,12
Total	668.726.326	100	563.682.687	100	695.889.434	100

B. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le projet de budget confirme le redressement amorcé par l'exercice précédent. Ses caractéristiques essentielles sont les suivantes :

– *L'évolution du premier poste de recettes* (produit de la fabrication des monnaies françaises) *et de dépenses* (achats stockés et non stockés) est directement liée à la détermination du programme de fabrication dont la frappe des pièces françaises est une composante essentielle. De 1984 à 1985, le programme de fabrication des pièces a accusé un net fléchissement (592,06 millions d'unités contre 689,2 millions d'unités).

Pour 1986, le programme de frappe a été fixé à 705,06 millions de pièces françaises. Il répond aux besoins du public et il est possible au regard des capacités de production de l'usine de Pessac. Il prévoit le renouvellement de la pièce de 10 F dont 120 millions de coupures du nouveau modèle seront frappées.

Le programme de 1986 prévoit également la frappe de 5 millions de pièces de 100 F. Le prix de cession au Trésor de cette coupure a été fixé à 41,20 F et devrait procurer une recette de 206 millions de francs. Il faut rappeler que ce prix était de 42,10 F en 1985 (recette correspondante 210,5 millions de francs).

La différence entre le prix de revient et le prix de cession constitue le profit de l'Administration des monnaies. Pour ces pièces de 100 F, cette différence était de 8,41 F par unité en 1983, 8 F en 1984. Elle est estimée à 16,7 F en 1984 et prévue pour 1986 à 15,1 F. Il faut souligner que la valeur métal représente, par rapport au coût total, 91 % pour la pièce de 100 F.

– *La consolidation des recettes attendues des monnaies étrangères.*

Les prévisions sont difficiles en la matière puisqu'en 1984 les résultats ont dépassé les prévisions de 20 millions de francs.

Le produit attendu a augmenté d'un tiers entre 1984 et 1985 (40 millions de francs au lieu de 30 millions de francs).

Les prévisions pour 1986 sont de 42 millions de francs. Un effort systématique de prospection des marchés étrangers a été entrepris dans ce domaine.

– *La poursuite de l'effort en faveur de pièces commémoratives de collection*, vendues séparément, dans des qualités connues sur le plan international (« épreuve » et « brillant universel »).

- 106.000 ont été émises au millésime 1984 (Marie Curie 100 F)
- 148.000 devraient l'être au millésime 1985
- 60.000 Emile Zola (100 F) et
- 88.000 Victor Hugo (10 F).

Pour la pièce de 100 F 1986, le thème retenu est « la Liberté éclairant le Monde ».

– *Le souci de rationaliser la production et la politique de vente des médailles.*

Le produit de la vente devrait progresser de 78 millions de francs à 80 millions de francs. Le nombre de contrats d'éditeurs a baissé régulièrement depuis 1982 (327 en 1982, 258 en 1983, 169 en 1984 et 97 en 1985).

Une nouvelle gestion des stocks a été mise en place en 1984 avec le double objectif de réduire le nombre de médailles stockées et de supprimer les ruptures de stock sur les médailles les plus vendues.

Une politique commerciale plus active tend à :

- favoriser la vente directe (ouverture d'une galerie rue Guénégaud à Paris),
- développer le réseau de vente de détaillants,
- promouvoir l'image de marque de l'établissement,
- réduire les délais de livraison.

– *La maîtrise des charges d'exploitation*

Les frais de personnels progressent de 4,76 % (5 emplois vacants sont supprimés).

Les charges de fonctionnement progressent de 14,21 % du fait notamment de l'augmentation des dépenses de publicité et d'informatique.

– *La poursuite des dépenses d'investissement qui assurent la modernisation de l'outil de production et de l'appareil de vente.*

Les autorisations de programme passent de 21,08 millions de francs à 17,08 millions de francs.

Les crédits de paiement passent de 17,66 millions de francs à 14,34 millions de francs.

Dans les équipements, il faut mentionner :

- les travaux de mise en conformité, de sécurité, de restructuration de l'établissement du quai Conti,
- les travaux d'étanchéité et d'économie d'énergie de l'usine de Pessac,
- l'achat de matériels performants : gravure au laser notamment.

Après une année d'effort de rationalisation marquée de la gestion, le budget 1986 témoigne d'une volonté de dynamisme commercial de la part de l'administration des Monnaies et Médailles.

II. EXAMEN EN COMMISSION

Dans sa séance du mardi 22 octobre, présidée par **M. Edouard Bonnefous**, président, la commission a procédé à l'examen du budget annexe des Monnaies et Médailles sur le rapport de **M. Michel Dreyfus-Schmidt**.

Après avoir rappelé que, comme en 1984 et 1985, le budget annexe pour 1986 s'équilibre sans recours à une subvention de l'Etat, le rapporteur spécial a présenté ses principales observations portant sur la consolidation des recettes attendues des monnaies étrangères, la poursuite de l'effort en faveur de pièces commémoratives de collection, le souci très net de rationaliser la production et la politique de vente des médailles.

Le rapporteur spécial a souligné également la maîtrise des charges d'exploitation et la poursuite de la modernisation de l'outil de production et de l'appareil de vente.

A l'issue de cet exposé et après que le rapporteur ait répondu à une question de **M. Yves Durand** sur la diffusion de la pièce de 100 F, la commission a adopté le projet de budget annexe pour 1986 des Monnaies et Médailles.

CHAPITRE I

UN PROGRAMME DE FRAPPE AMBITIEUX

I. LA PROGRESSION DU NOMBRE DE PIÈCES FRAPPEES

Le Gouvernement a décidé, pour 1986, une importante augmentation du programme de frappe, retracée dans le tableau ci-dessous.

(en millions)

Pièces	Programme pour 1984	Programme pour 1985	Programme pour 1986
100 F	9	5	5
10 F commémorative	10	10	110
10 F	40	30	10
5 F	0,05	0,02	0,015
2 F	0,05	0,02	0,015
1 F	0,05	7	0,015
1/2 F	80	50	110
20 c	200	150	40
10 c	200	170	150
5 c	150	170	280
1 c	0,05	0,02	0,015
Nombre total de pièces	689,2	592,06	705,06

L'hôtel des Monnaies frappera, en 1986, près de 100 millions de pièces de plus qu'en 1985, soit une augmentation de près de 20 %.

Une règle non écrite veut que les réserves constituant l'encaisse de fluidité de la Banque de France atteignent 10 % de la circulation et que le stock destiné à faire face à toute augmentation brutale de la demande soit égal à une année de production courante.

Le tableau ci-après retrace, au 31 mai 1985, le montant total des réserves de monnaies métalliques détenues par la Banque de France, et pour son compte, par l'Etablissement monétaire de PESSAC, ainsi que le nombre de pièces en circulation (Métropole, D.O.M. et MAYOTTE).

Coupires	Circulation	Réserves B. de F.	Réserves PESSAC	Ensemble des réserves
100 F	8 860 420	8 780 180	616 000	9 396 180
10 F	553 133 100	53 481 400	24 538 000	78 019 400
5 F	300 258 600	63 846 400	2 380 000	66 226 400
2 F	333 068 500	54 843 000	142 010 000	196 853 000
1 F	1 517 999 000	262 736 000	3 052 200	265 788 200
1/2 F	1 008 080 000	78 366 000	5 140 400	83 506 400
20 c	1 823 635 000	94 720 000	123 578 000	218 298 000
10 c	2 398 110 000	93 250 000	71 420 000	164 670 000
5 c	2 673 812 000	15 020 000	28 707 000	43 727 000
1 c	328 136 800	137 000	-	137 000
TOTAL	10 945 093 420	725 179 980	401 441 600	1 126 621 580

Pour mémoire, monnaies de l'ancien système, en aluminium-magnésium présumées restant en circulation :

- 498.750.000 pièces de 2 anciens francs
- 1.228.300.000 pièces de 1 ancien franc.

Le programme des frappes de monnaies de l'Administration des Monnaies et Médailles est donc déterminé annuellement en liaison avec la Direction du Trésor et de la Banque de France en fonction, pour chaque coupure, de l'état des stocks et l'évolution de la circulation.

Il n'est pas indifférent de savoir que ce programme dégage un *bénéfice d'émissions* du même ordre de grandeur que le produit de la vente des monnaies : celui-ci était de 457 millions de francs en 1983, 380 millions de francs en 1984, il se situe à un niveau de 350 millions de francs en 1985. En 1986, 600 millions de francs sont inscrits au « compte d'émission de monnaies métalliques ».

II. LES NOUVELLES PIÈCES

A. Pièce de 100 F

Les prévisions portent sur 5 millions de coupures à répartir entre les pièces courantes et les pièces commémoratives.

La première émission a été effectuée à la fin de 1982 à raison de 3 millions d'exemplaires et portée à 5 millions en 1983. Le programme porté à 9 millions de coupures en 1984 s'est révélé très optimiste quant aux possibilités d'absorption par le public de cette importante production.

La pièce reste assez méconnue du public. Afin de la mieux faire connaître, une campagne d'information sera lancée début 1986.

Sur les 9 millions de pièces de 100 F fabriquées en 1984, seules 4 millions environ ont pu être mises en circulation.

Cette circulation doit augmenter de 5,4 % de 1985 sur 1986. Cette progression est relativement faible. La demande est semble-t-il freinée par l'appréhension du public à utiliser dans les transactions courantes une pièce à valeur faciale aussi élevée, sans échelon intermédiaire avec la pièce de 10 F.

C'est sur ces coupures intermédiaires que l'Administration des Monnaies, le Trésor et la Banque de France devraient désormais porter leur attention afin d'offrir une gamme continue de coupures.

B. Pièce de 10 F

Les pièces de 10 F commémoratives lancées en 1983 et 1984 pour honorer la mémoire de Pilâtre du Rozier et l'invention de l'aérostation, Gambetta, Stendhal, le sculpteur Rude semblent être **passées relativement inaperçues** du grand public, du fait de la thésaurisation. En 1985, des pièces de 10 F sont frappées à l'effigie de Victor Hugo.

Un nouveau type de pièce de 10 F de modèle courant va être fabriqué en grand nombre (120 millions en 1986) afin de remplacer l'actuelle dont la falsification est, semble-t-il, opérée facilement et à grande échelle.

Elle sera en nickel pur, ce qui évitera les problèmes d'altération de l'alliage, pèsera 6,5 grammes, sera donc moins lourde que l'actuelle, tout en étant légèrement plus épaisse, afin de ménager un relief d'alternance lisse-strié, qui permettra un usage plus facile pour les non voyants.

Le thème en sera la « République », et ce motif a fait l'objet d'un concours dont le résultat n'est pas encore connu.

CHAPITRE II

L'AUGMENTATION DU PRODUIT DES AUTRES FABRICATIONS

Par opposition au secteur des monnaies françaises où l'Hôtel des Monnaies bénéficie d'un monopole hérité du privilège régalien, les autres fabrications de l'administration des monnaies se situent dans un secteur concurrentiel. Il s'agit de la frappe des monnaies étrangères, la fabrication et la vente des médailles, les fabrications annexes et les monnaies de collection.

Le chiffre d'affaires supplémentaire attendu est de 22 millions de francs (+ 13,73 %).

Parmi ces activités concurrentielles, il faut citer la fabrication des monnaies étrangères, les médailles et les fabrications annexes et diverses.

I. LA FABRICATION DE MONNAIES ETRANGERES

En 1983, les recettes encaissées au titre des monnaies étrangères se sont élevées à 27,9 millions de francs marquant une forte chute par rapport à 1982 (66,65 millions de F.).

Pour 1984, alors qu'était prévue au budget voté une recette de 30 millions de francs, la recette effective a été de 50,12 millions de francs.

Les prévisions pour l'année 1985 s'élèvent à 40 millions de francs, en loi de finances et de 45 millions de francs aujourd'hui.

Pour 1986, les prévisions de 42 millions de francs de recettes semblent pessimistes.

Ce secteur souffre de l'insolvabilité des pays en voie de développement qui représentent la quasi-totalité des clients potentiels.

Un effort important de prospection et de suivi de cette clientèle est réalisé. Il serait certainement opportun qu'une coordination étroite soit assurée avec les services des Relations extérieures et la Caisse Centrale de Coopération Economique afin que l'Administration des Monnaies puisse bénéficier de justes retours des aides importantes consenties à ces pays.

II. LA VENTE DES MEDAILLES ET DES MONNAIES DE COLLECTION

On constate une quasi-stagnation depuis de nombreuses années des recettes tirées de ce secteur.

Les recettes attendues en 1986 du secteur des médailles et monnaies de collection entendu au sens strict (hors fabrications annexes) s'élèvent à 125,3 millions de francs, soit une augmentation de 9,4 % par rapport aux objectifs de 1985.

A. LES MÉDAILLES

Les prévisions de vente des médailles pour 1986 sont de 80 millions de francs.

Les activités du Club Français de la Médaille qui ont fidélisé des amateurs restent encore confidentielles. Pour des raisons qu'il conviendrait d'approfondir, la médaille de collection, qui a connu par le passé un engouement d'amateurs aussi important que la numismatique ou la bibliophilie, n'est pas aujourd'hui à la hauteur de la qualité artistique des créations originales de l'Hôtel des Monnaies pour lequel travaillent de nombreux artistes en renom.

Il y a là matière à un important effort d'imagination et de promotion d'une activité qui mobilise l'immense talent de dessinateurs, sculpteurs, graveurs et ouvriers oeuvrant ensemble pour « la Monnaie ».

Un effort est fait en ce sens comme il sera dit plus loin.

B. LES INNOVATIONS INTÉRESSANT LE SECTEUR DES MONNAIES DE COLLECTION

Deux nouveaux types de monnaies de collection ont été lancés en 1985 qui sont recherchés par les numismates :

- « brillant universel » ou « BU » (1)
- l'« épreuve » ou « Proof » (2)

Ces nouvelles pièces de qualité s'ajouteront aux « Fleurs de Coin » (3) et « Piéforts » (4).

Les prévisions de vente dans ce nouveau « créneau » sont prometteuses : 41,3 millions de francs, soit pratiquement le même niveau de recettes que la vente des monnaies étrangères.

Il y a là un effort méritoire de l'administration des Monnaies pour proposer des produits demandés et qui, au surplus, correspondent aux traditions de travail parfait que se sont acquis les ouvriers de l'établissement.

Tableau des recettes tirées de la vente de monnaies de collection commémoratives en or et en argent.

Année	Catégorie de produits	Chiffre d'affaires H.T.
1984	Pièces de 100 F Marie CURIE « épreuve » et « B.U. »	11 000 000 F
1985 (prévisions)	Pièces de 100 F « GERMINAL » et de 10 F « Victor HUGO » en qualité « épreuve » et « B.U. »	15 000 000 F
1986 (prévisions)	Pièces de 100 F « Liberté » et de 10 F « Victor HUGO »	17 000 000 F

(1) Expression résultant de la transposition du terme anglais « Brilliant uncirculated ». Brillant non mis en circulation qui désigne des pièces qui, aussitôt tirées, sont protégées afin de leur éviter les défauts de présentation liés à leur passage de main en main.

(2) Epreuve, traduction du terme anglais « Proof ». Il s'agit de pièces particulièrement bien frappées (outils neufs) faisant notamment ressortir le relief brillant sur fond mat.

(3) Premières pièces frappées avec des coins neufs.

(4) Pièces dont l'épaisseur est le double de celle de la pièce normale.

En 1984, le lancement de nouvelles pièces commémoratives de collection vendues séparément dans des qualités connues sur le plan international a reçu un bon accueil du public.

Ont été émises au millésime 1984 :

Valeur nominale	100 F	100 F	100
Qualité	or « épreuve	argent « épreuve »	argent « B.U. »
Titre	920 %	999 %	900 %
Tirage pour le monde entier	5 000	1 000	50 000
Avers	MARIE CURIE Palmes et lauriers		
Revers			

Seront émises au millésime 1985 :

Valeur nominale	100 F	100 F	100
Qualité	or « épreuve	argent « épreuve »	argent « B.U. »
Titre	920 %	999 %	900 %
Tirage pour le monde entier	5 000	1 000	100 000
Avers	Portrait d'Émile ZOLA Évocation de la mine de GERMINAL		
Revers			

Valeur nominale	10 F	10 F
Qualité	argent « épreuve »	argent « B.U. »
Titre	999 %	900 %
Tirage pour le monde entier	8 000	80 000
Avers	Portrait de Victor HUGO Son œuvre à travers ses romans	
Revers		

Ces fabrications seront poursuivies puis diversifiées en 1986 et les réseaux de vente élargis en France et à l'étranger notamment par le développement du dépôt vente. Cette procédure qui a été expérimentée en 1984 avec 12 caisses régionales du Crédit Agricole a permis de vendre au public 2.500 pièces de 100 F « B.U. ».

Pour la pièce de 100 F 1986, le thème retenu est « la liberté éclairant le monde (1). Cette pièce constitue la première d'une série de coupures qui aurait pour thèmes « l'Égalité » en 1987, la « Fraternité » en 1988 et les « Droits de l'Homme » en 1989.

La pièce de 10 F sera consacrée à Robert SCHUMAN, (1886-1963), considéré comme l'un des fondateurs de l'Europe, pour le centenaire de sa naissance. Le choix de la gravure sera effectué à l'issue d'un concours organisé à l'échelle européenne.

(1) A l'occasion du centième anniversaire de l'offre par la France aux Etats-Unis de la Statue d'Auguste BARTHOLDI. Une opération conjointe sera menée avec la Monnaie Nationale américaine.

CHAPITRE III

LA CONSOLIDATION D'UN EQUILIBRE D'EXPLOITATION DE LONGUE DUREE

I. LA CONDITION ESSENTIELLE DE L'EQUILIBRE : LE PRIX DE CESSION DES PIECES AU TRESOR

1. Le prix de cession de la pièce de 100 F

Il passe de 42,10 F dans le budget de 1985 à 41,20 F dans celui de 1986.

Le prix de cession n'est pas, comme pour les autres coupures, calculé à partir du prix de revient, mais fixé administrativement afin d'assurer l'équilibre d'exploitation de l'institution.

C'est le bénéfice réalisé sur la pièce de 100 F qui permet à l'Administration des monnaies d'équilibrer son exploitation. Il devrait s'élever en 1986 à 75,5 millions de francs.

2. Le prix de cession des autres coupures

Le prix de cession de la pièce de 10 F sera de 1,085 F et de la pièce de 5 F de 1,355 (inchangé).

La marge bénéficiaire de la monnaie au titre de la pièce de 10 F sera de 12 millions de francs et de 10 millions de francs au titre des autres pièces.

A l'exception de la pièce de 100 F, pour toutes les coupures frappées -ou dont la frappe a été reprise après avoir été abandonnée parce que la Banque de France et le Trésor n'étaient plus demandeurs- le prix de cession est établi suivant le prix de revient de la comptabilité analytique, actualisé chaque année suivant l'évolution du coût de la vie et majoré de 10 % -marge forfaitaire reconnue à l'Administration des Monnaies et Médailles par la Direction du Trésor. Cette procédure devrait permettre de mieux assurer, pour l'avenir, les ressources de l'institution.

II. UN EFFORT DE PRODUCTIVITE QUI AMELIORERA LES RESULTATS D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'évolution des principaux postes de dépenses pour 1986 et leur variation par rapport à 1985.

	Budget 1985	Budget 1986	<u>1986</u> <u>1985</u>
Achats stockés et non stockés	255 935 529	375 402 993	+ 46,7
Frais de personnels	240 272 741	251 700 553	+ 4,76
Fonctionnement et services extérieurs .	29 885 705	34 132 830	+ 14,21
Impôts et taxes	19 922 105	20 308 058	+ 1,93
Sous-total	554 606 080	681 544 434	+ 24,8
Immobilisations	17 666 607	14 345 000	- 18,8
	563 682 687	695 889 434	+ 23,4

Les variations constatées s'expliquent de la manière suivante.

1. Achats stockés et non stockés

Les achats stockés et non stockés reflètent le niveau d'approvisionnement en matières premières nécessaires au programme de frappe.

2. Frais de personnel

L'augmentation des crédits de frais de personnel (+ 4,76 %) correspond à l'application des mesures gouvernementales de revalorisa-

tion des traitements et des dispositions réglementaires relatives à la politique de rémunération applicables au corps des ouvriers de l'Administration des Monnaies et Médailles.

En outre, les frais de personnels sont grevés d'un fort accroissement des contributions aux pensions (+ 5,5 millions de francs).

(Millions de F.)

	Budget voté de 1985	Projet de budget pour 1986	Évolution 1986/1985 en pourcentage
Salaires	96,281	99,219	+ 3,05
Traitements	26,854	27,801	+ 3,53
Primes et indemnités	48,793	50,306	+ 3,10
Indemnités résidentielles	2,673	2,739	+ 2,47
Sous-total salaires, traitements, primes, indemnités	174,601	180,065	+ 3,13
Prestations et cotisations sociales (hors contributions pour pensions)	33,418	33,936	+ 1,55
Contributions pour pensions	31,429	36,904	+ 17,42
Oeuvres sociales	0,824	0,796	- 3,40
Total	240,273	251,701	+ 4,8

En 1986, 5 emplois sont supprimés (personnel ouvrier - emplois non pourvus).

La répartition des effectifs réels au 31 décembre 1985 par activité est la suivante :

- activités administratives et de gestion	324
- activités de production du secteur des médailles	454
- activités de production du secteur des monnaies	364
Total	1.142.

CHAPITRE IV

LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MEDAILLES

La construction de l'usine de Pessac avait, par le passé, constitué une étape importante dans la modernisation de la Monnaie. La commercialisation et la fabrication des médailles restaient la partie faible de l'établissement du quai Conti. Elles étaient également éloignées des préoccupations de la tutelle. Les résultats insatisfaisants de l'année 1983 ont conduit à un effort de réflexion qui a fait prendre conscience à toutes les parties prenantes que des réformes devraient être engagées d'urgence. Elles ont reçu un commencement satisfaisant d'exécution au cours des deux derniers exercices. Une comptabilité analytique a été mise en place. Un resserrement drastique des distributions gracieuses de médailles a été opéré. Deux grands axes ont été assignés à la politique de la mission :

- un suivi plus rigoureux des conditions d'exploitation,
- une politique commerciale plus dynamique.

I. PLUS DE RIGUEUR DANS LA GESTION

Un contrôle des coûts plus poussé a été mené, notamment dans le secteur déficitaire des médailles. Une gestion plus efficace des stocks a été étudiée et a abouti à un dégonflement des réserves, en évitant également l'allongement des délais des commandes à cause des ruptures des stocks.

Une politique plus sélective d'émissions a été entreprise sur un nombre plus restreint de médailles, mais susceptibles d'intéresser un public plus large.

Une mise en valeur des productions passées a été opérée à l'occasion d'expositions à thèmes particulièrement réussies.

Les conditions de la tarification sont en cours de réexamen, afin d'accorder plus étroitement prix de vente et coût de revient, notamment en matière d'éditions particulières, lorsque l'Administration travaille pour des éditeurs privés.

Enfin, des précautions ont été adoptées de supprimer les distributions hors comptabilité. Sur le plan comptable, des procédures de facturation plus rapides et plus sûres permettent l'accélération des règlements et la diminution des soldes débiteurs des comptes clients.

II. DES PRODUITS MIEUX DIFFUSES

Les crédits de publicité augmentent de 20 % dans le présent budget, passant de 6 à 7,2 millions de francs. Des personnels spécialisés dans la commercialisation sont en cours de recrutement.

La galerie d'exposition et de ventes de médailles de la rue Guénégaud, ouverte depuis peu, présente une longue vitrine qui s'intègre parfaitement au cadre architectural de l'hôtel des Monnaies. Elle regroupe des comptoirs de vente autrefois dispersés.

Les réseaux de vente en province vont être dynamisés et étendus.

Votre rapporteur regrette que le réseau P.T.T. ne soit pas encore utilisé alors que le réseau des comptables du Trésor ne semble toucher qu'une clientèle restreinte, malgré son implantation sur tout le territoire.

III. LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMES

17 millions de francs seront consacrés à la modernisation des installations et de l'outillage. L'atelier de fonderie d'art sera mieux équipé. Une machine à graver au laser sera acquise. La mise sur sécurité passive des locaux, qui revêt un caractère d'urgence, sera réalisée. Les investissements immobiliers représentent 3,05 millions de francs dont 2,6 millions de francs pour l'établissement de Paris et les autres dépenses d'équipement pour 10,3 millions de francs.

CONCLUSION

LES PERSPECTIVES

Après avoir pris acte des mesures tendant à donner à l'établissement une impulsion nouvelle dans le sens d'une plus grande efficacité dans l'accomplissement de ses missions actuelles, il faut exprimer le souhait que de nouvelles perspectives seront tracées tendant à la mise en valeur du patrimoine national considérable que constitue le musée monétaire.

L'administration des Monnaies et Médailles présente trois aspects complémentaires :

- la frappe de monnaies pour le compte du Trésor, activité régaliennne,
- la fabrication et la vente de médailles pour le compte de tiers, activité concurrentielle,
- une activité culturelle et muséale de service public.

L'expansion du service passe par une utilisation optimale des capacités de production, et partant un programme de frappe monétaire important qui dégagera des ressources suffisantes pour opérer dans le secteur déficitaire des médailles la modernisation nécessaire et présenter le visage d'un service public culturel de haute qualité.

C'est dans ce dernier secteur, de nature muséographique, que s'impose la nécessité d'une nouvelle image. L'animation d'un musée monétaire, à l'instar de ce qui se fait à la Bundesbank de la R.F.A., pourrait peut-être avoir un effet d'entraînement sur l'activité concurrentielle de fabrication et de vente des médailles, comme le prouve par ailleurs le succès de la vente des reproductions des objets du Musée du Louvre.

La richesse considérable du musée monétaire qui contient près de 36.700 monnaies de toutes les époques et de tous les pays, doit profiter du grand renouveau des musées français et de l'intérêt considérable que les Français accordent à la présentation des richesses de leur patrimoine. La proximité géographique du Grand Louvre devrait, à cet égard, permettre une articulation plus étroite avec ce projet culturel qui est le plus important de la décennie.

La commission des Finances, réunie le 22 octobre 1984, a examiné le budget annexe du rapport des **Monnaies et Médailles** sur les conclusions de **M. Michel Dreyfus-Schmidt**, rapporteur spécial.

La commission a décidé de proposer au Sénat l'**adoption** des crédits pour 1986 du budget annexe des **Monnaies et Médailles**.